

## Information relative à une procédure devant l'Autorité de la concurrence française

Paris - La Défense, le 20 juillet 2017

A ce stade de la procédure en cours devant l'Autorité de la concurrence française, Tarkett a décidé de constituer une provision d'un montant de 150 millions d'euros dans les comptes arrêtés au 30 juin 2017. Cette procédure fait suite à une enquête menée depuis mars 2013 à l'encontre de plusieurs fabricants de revêtements de sols résilients sur le marché français. Cette enquête concerne des pratiques anciennes dont l'origine remonte à 1990, pour lesquelles la société a reçu une notification de griefs. Tarkett coopère pleinement avec l'Autorité depuis le début des investigations. Le montant définitif de la sanction encourue par Tarkett ne sera connu qu'à l'issue de la procédure.

Ceci conduira Tarkett à reporter un résultat net négatif sur le premier semestre 2017 et sur l'année 2017, mais ne remet pas en cause les objectifs financiers du plan stratégique 2020. Cette provision non récurrente fera l'objet d'un ajustement de l'EBITDA et sera sans effet sur l'indicateur « EBITDA ajusté ». Compte tenu de la solidité du bilan de Tarkett, ce montant n'aura pas d'impact sur la capacité du Groupe à respecter ses engagements financiers (« financial covenants »).

Tarkett rappelle que le respect du droit de la concurrence est l'une des valeurs éthiques du Groupe. A ce titre le Groupe a mis en place un programme de conformité, visant notamment à assurer le strict respect des lois et règlements applicables en matière de concurrence.

### **À propos de Tarkett**

Avec un chiffre d'affaires de plus de 2,7 milliards d'euros en 2016, Tarkett est un leader mondial des solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Offrant une large gamme de solutions intégrant des sols vinyles, linoléum, caoutchouc, moquettes, parquets et stratifiés, gazons synthétiques et pistes d'athlétisme, le Groupe sert ses clients dans plus de 100 pays dans le monde. Avec 12 500 collaborateurs et 34 sites industriels, Tarkett vend 1,3 million de mètres carrés de revêtement de sol chaque jour, à destination des hôpitaux, des écoles, de l'habitat, des hôtels, des bureaux ou commerces et des terrains de sport. Engagé en faveur du développement durable, le Groupe a mis en place une stratégie d'écinnovation et promeut l'économie circulaire. Tarkett est coté sur le marché réglementé d'Euronext (compartiment A, code ISIN FR0004188670, code mnémonique : TKTT) et figure dans les indices suivants : SBF 120, CAC Mid 60. [www.tarkett.com](http://www.tarkett.com)

### **Relations Investisseurs**

Tarkett - Jacques Bénétreau - [jacques.benetreau@tarkett.com](mailto:jacques.benetreau@tarkett.com)

Tarkett - Alexandra Baubigeat Boucheron - [alexandra.baubigeatboucheron@tarkett.com](mailto:alexandra.baubigeatboucheron@tarkett.com)

### **Contact presse**

Tarkett - Véronique Bouchard Bienaymé - [communication@tarkett.com](mailto:communication@tarkett.com)

Brunswick - [tarkett@brunswickgroup.com](mailto:tarkett@brunswickgroup.com) - Tél. : +33 (0) 1 53 96 83 83